

durant nombre d'années. Mais le sentiment de ceux-ci, maintenant, est qu'il faut quelque chose de plus que la prohibition locale. Je suis donc heureux de ce que le grand parti auquel j'appartiens

Je m'étonnerais de le voir résigner.

. . . . et dans les rangs duquel j'ai combattu, est prêt à adopter une attitude sur la question de la tempérance, et à insérer dans son programme un article favorable à une démarche dans la bonne direction à cet égard.

Je comprends que c'est la première fois qu'un grand parti politique au Canada envisage cette question avec franchise et sincérité. Je ne sache pas qu'un parti politique en ce pays se soit jamais prononcé carrément sur cette question. J'ai eu connaissance que la Chambre des Communes elle-même a adopté une résolution déclarant que le parlement adopterait une loi de prohibition lorsque le pays serait prêt à la recevoir. Il y a déjà quelque temps que cette résolution-là a été passée. Le parti conservateur a été longtemps au pouvoir, mais il n'a rien fait pour obtenir l'expression de la volonté populaire sur cette question. Il est vrai, comme vous le savez, que le ministre des Finances Foster a plaidé en faveur de la tempérance. Je regrette d'avoir à dire que l'honorable ministre a déclaré au pays, de son siège en parlement, que lui, l'un des chefs du parti conservateur, n'avait préconisé la tempérance que "dans un moment de faiblesse," et qu'après avoir repris ses sens il a abandonné cette position.

Je m'étonne que son état normal soit celui où il a fait cette déclaration.

Le parti conservateur n'a pas rendu justice à la cause de la tempérance, il a seulement nommé une commission royale pour faire une enquête de par le pays ; mais, comme l'a dit M. Laurier, nous possédons tous les renseignements de la nature de ceux qu'une commission royale peut amasser. Il a écarté cette question, il s'en est débarrassé, et il n'a adopté aucune mesure pour constater l'attitude du public à son sujet.

Je suis heureux de me trouver ici pour demander à cette convention libérale de faire une démarche de nature à fournir l'occasion à la population de se prononcer sur cette question. On sait que dans trois des provinces canadiennes les gouvernements libéraux de ces provinces ont émis des plébiscites provinciaux, procurant ainsi aux partisans de la tempérance l'occasion de démontrer ce qu'ils croient être la vérité, savoir : que le sentiment favorable à la tempérance en ce pays est assez puissant pour donner effet à une loi de prohibition si elle nous est accordée.

Je me propose de faire lecture d'une résolution qui mènera à ce résultat, et qui engage le parti libéral, si le pouvoir lui est confié, à fournir à la population canadienne l'occasion d'exprimer son avis sur cette question, lequel avis, traduisant la volonté populaire, devra nécessairement déterminer la conduite du gouvernement.

Il n'est pas là question de proportion. La volonté populaire a été exprimée. Le ministre de l'Agriculture (M. Fisher), l'auteur de ce discours, fait aujourd'hui partie du gouvernement, bien qu'ayant ainsi parlé. Or, maintenant que le peuple a exprimé sa volonté, le gouvernement devrait lui donner effet. Eh bien ! qu'il le fasse donc !

L'honorable ministre lut ensuite la résolution, puis il termina par ces paroles :

Cette résolution soumettra clairement la question à la population canadienne, et permettra au

M. TAYLOR.

gouvernement de connaître au juste quel est le sentiment du pays ; et j'ai assez confiance en celui-ci pour être convaincu que le résultat sera tellement accentué, que la législature et le gouvernement ne seront que trop heureux de faire droit aux vœux de la nation, et que nous pourrions obtenir une loi de prohibition absolue.

Mais il y eut plus. La Ligue fédérale de tempérance a publié une circulaire signée par M. E. L. Bond, président de la commission du plébiscite pour la province de Québec, et le cinquième paragraphe en est ainsi conçu :

On prétend que même si le plébiscite est adopté, le gouvernement actuel n'entend pas lui donner effet en parlement. Il est difficile de concevoir plus grande insulte à l'adresse de sir Wilfrid Laurier. Examinons les faits.

L'honorable Wilfrid Laurier, chef du parti libéral, a reconnu, alors qu'il se préparait dans l'opposition une élection générale, que le corps électoral renfermait un parti important connu sous le nom de prohibitionniste, et qu'il mettait au nombre des mesures politiques au sujet desquelles il devrait en appeler aux électeurs la proposition suivante savoir :—

"Prohibition.—Qu'attendu que l'attention publique est actuellement dirigée vers la considération du mal incontestablement profond de l'intempérance, il est désirable que la pensée de la population soit clairement constatée sur la question de prohibition au moyen d'un plébiscite fédéral."

En outre, sir Wilfrid Laurier a donné au sujet de cette politique ainsi proposée des assurances répétées, dont voici le fond le plus important. En réponse à une députation des prohibitionnistes de Winnipeg, on rapporte que M. Laurier a dit : "Il garantirait sur son honneur qu'aussitôt après leur avènement au pouvoir à Ottawa, les libéraux consulteraient le pays au moyen d'un plébiscite fédéral auquel leur parti se conformerait, et la volonté populaire serait obéie lors même que la chose dût à jamais éloigner du pouvoir le parti libéral."

Voilà son engagement.

M. BERGERON : Voilà ce que M. Bond a dit.

M. TAYLOR : Oui, c'est là la circulaire adressée aux électeurs la veille même du jour où le vote fut pris.

Il cite ensuite la "Gazette" de Montréal :

La "Gazette" de Montréal, dans son numéro du 6 septembre 1894, a publié cette déclaration accompagnée du commentaire que voici :

"Cette déclaration donne au parti libéral une attitude plus avancée que jamais. * * *

M. Laurier a maintenant promis que si la prohibition peut rallier une majorité des électeurs de tout le Canada,—

Non pas 23 pour cent.

—la prohibition sera accordée. Voici une des plus grandes promesses que n'ait jamais faites un chef politique. Arriver à astreindre un pays presque aussi grand que l'Europe aux règles de la prohibition, voilà qui constituerait un exploit de nature à satisfaire les partisans les plus enthousiastes et les plus outrés de la tempérance."

Le parti libéral a obtenu une juste majorité, et l'honorable M. Laurier a été créé premier